

Date de dépôt : 9 mai 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Christine Serdaly-Morgan : Entre recrutement de personnel étranger et politique de coopération, les voies des HUG sont-elles pénétrables ? (question 4)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 avril 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Mesdames et
Messieurs les députés,*

En complément à l'IUE 1393, je souhaite poser une quatrième question :

Ma question est la suivante :

Par rapport à la situation actuelle, comment s'insèrent les étudiants-stagiaires mauriciens : quelle sera le profil d'équipe des salles d'opération intégrant les étudiants-stagiaires mauriciens, les dotations prévues, la place et le rôle des étudiants en lien avec celui du technicienNE en salle d'opération et avec les exigences requises par les situations des patients ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les exigences requises par la situation des patients et donc les impératifs de sécurité et de qualité demeurent la priorité première des équipes appartenant aux différentes filières oeuvrant au sein des blocs opératoires.

Le profil des équipes, de même que la dotation journalière, ne seront ainsi pas modifiés avec l'arrivée des stagiaires mauriciens, qui viendront, comme tout apprenant, en surplus du staff habituel. Ils bénéficieront de l'encadrement de deux moniteurs engagés pour ce projet et leurs activités s'effectueront dans tous les cas sous la supervision et la responsabilité de l'opérateur.

Au cas où un poste d'infirmier spécialisé du domaine ou de technicien de salle d'opération venait à se libérer, le recrutement sera ouvert comme à l'ordinaire. Il n'est en aucun cas prévu de combler ces vacances par les stagiaires mauriciens.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER